

MES DECHETS DE CUISINE : COMPOST OU PAV* ?

* points d'apports volontaires



Nouveau

**A partir du 1^{er} janvier 2024,
il est interdit de jeter les déchets organiques de cuisine avec les ordures ménagères partout en
Wallonie.**

Les déchets organiques issus de nos cuisines représentent à eux seuls
30 % du poids total des déchets ménagers !

De quoi s'agit-il ?

- Vos déchets de préparations : coquilles d'œufs, épluchures de fruits et légumes, marcs de café, filtres de thé...
- Vos restes de repas crus et cuits
- Les denrées non consommables : carcasse de poulet, aliments avariés sans emballages.
- Les essuie-tout, serviettes et mouchoirs en papier usagés

Le compostage à domicile & le compostage de quartier

Ils permettent d'obtenir un engrais naturel et d'éviter les déplacements vers les PAV ou les recyparcs.

Envie de débiter ?

Ipalle peut vous accompagner : compost@ipalle.be

Les PAV et les recyparcs

Si vous n'êtes pas en mesure de composter, vous pouvez apporter vos déchets de cuisine dans un PAV ou au recyparc. Les matières collectées seront traitées au sein d'une unité de biométhanisation pour produire de l'électricité.

Besoin de localiser les PAV ou d'obtenir plus d'informations ? www.ipalle.be



Et si tout d'abord nous produisons moins de déchets ?
Retrouvez comment moins gaspiller et faire des économies sur

www.ipalle.be

rubrique « zéro déchet » !